Antoine-Athanase Roux de Laborie

Confrère de l'Oratoire

Entré : 1789

Né à Albert (Somme), le 22 février 1768

Mort à , le

---

député de la Somme en 1815

Notes biographiques et bibliographiques

E. P. Bonnardet
pr. de l'Oratoire
Archiviste

Voir :

Quérard : France littéraire, Paris, Didot. 1836, t. VIII, p. 254.

Rabbe et Boisjolin : Biog. univ. des contemporains, Paris, Bocquet, 1839, t. III p. 10-11

Biographie de Bruxelles.

Rabbe - Boisjolin et Ste Preuve : Biog. univ. des contemporains Paris. Bocquet. 1839 5 vol in 8°

T. III p. 10-11

<u>Antoine, Athanase, Roux de Laborie</u> né en 1769 à Albert (Somme), instruit d'abord au barreau, commença son stage dès 1788 et remporta la même année le prix proposé par l'acad. de Rouen, par son éloge du cardinal d'Estouteville. Malgré ce succès, M. Laborie hésita qq temps entre les diverses routes qui étaient à sa portée : il essaya du professorat, entra dans l'Oratoire avec le projet de se faire prêtre, et n'en sortit qu'en 1790. A cette époque, les événements le dispensèrent de la peine de choisir en le lançant dans les affaires, disons mieux, dans les intrigues politiques. Il fut secrétaire du ministre des affaires étrangères, Bigot de Ste Croix, dès le 10 août 1792. Les événements qui amenèrent la mise en accusation de ce ministre, le forcèrent lui même de passer en Angleterre. Il rentra en France le 18 brumaire, et profita de la connaissance de M. de Talleyrand pour rentrer également dans la carrière des emplois. Ce ministre le nomma secrétaire en chef des bureaux de son département des relations extérieures. Dès cette époque, M. Laborie fut intimement mêlé dans tous les secrets de la société du <u>Journal des Débats</u>, il a même passé pour le fondateur de cette feuille, ce qui n'est pas exact : c'est le <u>Publiciste</u> qui fut fondé par lui de concert avec M. Suard. Mais il était co-propriétaire du journal des Débats, et il est aisé de comprendre que sa situation au ministère des affaires étrangères le mettait à portée de rendre de grands services à tout journal politique. Le caractère d'importance que ces utiles informations donnèrent aux Débats, fut une des causes qui, avec les talents des hommes distingués rédacteurs de cette feuille, assurèrent sa prospérité sous le nom de <u>Journal de l'Empire</u>. On sait que la fortune de ce journal était faite, lorsqu'en 1811, par un acte sondain de l'arbitraire le moins excusable, le chef du gouvernement dépouilla les actionnaires de leur propriété pour s'en emparer. Cependant la vérité exige que nous rappelions au lecteur les motifs secrets par lesquels cette violence semblait sinon pouvoir être justifiée, au moins expliquée. On disait que M. Laborie, profitant des facilités que lui offrait sa place de chef du secrétariat aux relations extérieures, avait violé la fermeture d'un bureau particulier dans lequel le ministre renfermait des pièces d'une grande importance, pour prendre une copie du traité conclu entre l'empereur de Russie et le premier consul, et le vendre au ministère britannique, au prix de 30.000 fr. Nous ferons remarquer que sur cette version q. la <u>Biographie de Bruxelles</u> l'ayant donnée la première au public, <u>la Biographie ~~Arnault~~</u> a cru devoir s'abstenir de la reproduire comme non suffisamment constatée. Mais les mêmes motifs de réticence ou de réserve n'existant plus aujourd'hui, car à défaut de preuves juridiques de la justice de l'imputation de la Biographie de Bruxelles, il suffit peut-être des inductions que l'on peut tirer de la conduite qu'a tenue M. Laborie dans une affaire dont il sera question tout à l'heure ; parce que cette honteuse affaire a nécessairement suscité les plus graves doutes sur la moralité de tous ceux qui s'en sont mêlés. Quoi qu'il en soit, telles furent les raisons, qui, en excitant à l'excès la juste colère de l'empereur, lui firent étendre à tous les actionnaires du journal des Débats un châtiment dont M. Laborie aurait dû, ce semble, porter seul tout le poids. Un mandat d'arrêt lancé contre ce dernier lui fit prendre la fuite et chercher un refuge à Hambourg. Nous ne devons pas omettre une observation importante qui a été faite sur la singulière coïncidence des circonstances qui semblent confirmer l'assertion exprimée ci-dessus relativement au traité du premier consul avec la Russie ; ce fut peu après la révélation imputée à M. Laborie, que la vie de Napoléon fut compromise, et que celle de l'empereur Paul trouva son terme dans l'exécution d'un forfait mieux combiné que celui de la rue Nicaise. Or ce double complot (du 24 X 1800 au 24 mars 1801) l'unanime opinion de l'Europe l'a constamment regardé comme une émanation directe de la politique anglaise, non seulement parce que l'Angleterre avait le plus grand intérêt à rompre le concert des deux cabinets alors unis entre eux, mais aussi parce que des documents multiples ont complètement éclairé ces tristes mystères du machiavélisme des héritiers de Pitt.

La fortune de M. Laborie souffrit considérablement de cet exil auquel il avait jugé prudent de se condamner lui-même. Cependant, en 1805, il obtint de l'empereur la permission de rentrer en France, et vint à Paris se faire mettre sur le tableau des avocats. Il ne tarda pas à se distinguer dans cette nouvelle carrière par des mémoires qui furent très remarqués, parce qu'ils réunissaient, à l'importance, et l'on pourrait dire à la célébrité des intérêts qui s'y trouvaient discutés, un mérite de style que l'on recherche généralement peu au palais. M. Laborie n'avait pas cessé d'être l'ami de M. de Talleyrand, et même son confident, son instrument direct dans beaucoup de négociations très délicates. Toutefois ces liaisons rendaient assez difficiles à expliquer celles qu'il entretenait à la même époque avec le prince archichancelier Cambacérès. Mais il nous semble que de cette difficulté même résulte la preuve de l'habileté peu commune de M. Laborie. Il n'y eut donc rien de surprenant à le voir surgir de nouveau dans les événements du mois de mars 1814, préparés par la politique du prince de Bénévent. On le vit dès le mois suivant nommé secrétaire général adjoint du gouvernement provisoire, que présidait le fameux personnage

que nous venons de nommer. Le jour même que l'Empereur Alexandre entra dans la capitale, M. Laborie porta à l'imprimerie de M. M. Michaud la fameuse déclaration de ce prince, qu'il fit tirer et répandre à un nombre d'exemplaires très considérable. Après le 20 mars, M. Laborie, qui avait suivi le roi à Gand, travailla au Moniteur Universel, journal dans lequel s'étaient réfugiées les prétentions officielles de l'ancienne dynastie. A la seconde restauration, M. Laborie, nommé par le départ. de la Somme, fit partie de la chambre introuvable, et vota constamment avec la majorité, partageant ainsi des iniquités et des excès dont il eût probablement été incapable de proposer spontanément la moindre part. Dans cette session, il fit sur la proposition de M. de Blangy, tendante à améliorer le sort des ecclésiastiques, un rapport où l'on put pressentir que l'Eglise allait renaître avec toutes ses prétentions et tout son orgueil. Car, depuis la restauration, malgré des promesses fallacieuses, assez de symptômes ont annoncé le mal secret qui travaillait la France, et dont l'invasion est patente aujourd'hui. M. Laborie, dans la discussion du budget (séance du 18 mars) paya à cette chambre de 1815 qui allait être dissoute, l'hommage de ce royalisme imprudent et rebelle qui s'est toujours mis en opposition contre les actes par lesquels le trône a voulu modérer la fougue de ses prétendus amis. Il appuya (23 avril) la proposition de M. de Kergorlay, qui proposait de rendre les biens non vendus au clergé, mesure qui fut en effet votée par la chambre. M. Laborie ne fut pas réélu en 1816, bien que présenté par les deux collèges d'Amiens et de Doulens, et ayant pour lui une très grande partie des suffrages. Il fit alors des démarches pour obtenir la préfecture de la Somme, et, ce qui doit surprendre, il échoua malgré l'appui des princes et la protection plus efficace encore de bon nombre de têtes mitrées. On prétend qu'il fut desservi par M. Lainé; on dit que ce ministre, sans expliquer autrement les motifs de son refus, ne le trouva pas digne d'être porté sur une liste de présentation au roi. Au moment où nous écrivions cette notice, la Gazette des tribunaux nous apporte des renseignements qui peuvent nous aider à la compléter. Un homme jeté dans le désespoir par de longues persécutions et d'odieuses tortures, en se débattant dans les détails d'une affaire où il a perdu et dégradé son nom et son existence, jette autour de lui sur des complices nombreux et haut placés dans le monde, les imputations les plus fâcheuses. M. Laborie est un de ceux qui se trouvent atteints par ces éclaboussures de l'infâmie: nous voulons parler de l'affaire Maubreuil. Ce dernier affirme que lorsque sa mauvaise destinée eut fait jeter les yeux sur lui pour l'exécution d'un complot qui n'était rien moins que l'assassinat de Napoléon et l'enlèvement du roi de Rome, Laborie, confident intime de M. de Talleyrand, et secrétaire du gouvernement provisoire, lui écrivit jusqu'à cinq lettres dans le même jour, pour l'attirer chez le prince où devaient se discuter les moyens du détestable plan. Il paraît difficile que, confident intime de M. de Talleyrand, et prêtant un ministère aussi actif à ses vues, M. Laborie n'ait pas eu connaissance de la trame pour laquelle il agissait avec tant d'activité. Au surplus, sa complicité paraît démontrée par le réquisitoire du procureur impérial près le tribunal de première instance, et qui, selon le Courrier des tribunaux du 16 juin 1827, s'exprime en ces termes dans ses conclusions: « Attendu que des faits exposés ci-dessus, il résulte « 1° que le prince de Talleyrand paraît avoir conçu ou accueilli l'idée de faire assassiner l'empereur ou ses deux « frères, les princes Joseph et Jérôme, et de faire enlever le roi de Rome, au mois d'avril 1814; qu'il paraît également « s'être servi de l'entremise de Laborie pour charger de l'exécution de ce complot Maubreuil et Dasies; néanmoins, « comme il ne leur a fait lui-même aucune proposition directe, et qu'il ne s'est engagé personnellement dans « aucune entrevue, dans aucun pourparler avec eux; qu'il n'existe contre lui que la déclaration de Maubreuil, « et la présomption que Roux Laborie ne se serait pas permis de faire délivrer à Maubreuil et à Dasies, sans « l'autorisation du prince, les ordres dont ils ont été porteurs. etc. » Et dans le 3e considérant: « Attendu « que des mêmes faits ci-dessus exposés, il résulte que Roux Laborie est prévenu d'avoir, au mois d'avril 1814, « proposé à Maubreuil une mission qui avait pour but l'assassinat de l'empereur, des princes Joseph et Jérôme, « et l'enlèvement du roi de Rome. » etc.

Après avoir cité ce texte, l'avocat du sieur Maubreuil ajoutait: « Vous l'entendez, Messieurs, les voilà « sous le poids d'une accusation morale; pourquoi ne viennent-ils pas se disculper? croyez-vous désormais que « leur comparution soit sans utilité pour la cause? Si Maubreuil s'était trompé, il se serait trompé avec le « procureur impérial; en voilà assez pour justifier l'opinion de M. de Maubreuil; en voilà plus qu'il n'en « faut pour que les témoins appelés soient obligés à comparaître; et cependant M. le prince de Talleyrand, pressé « de se reposer de ses nobles fatigues, va chercher la paix sous les ombrages de Valençay, ou se rend aux eaux « minérales sous un de ces prétextes de santé dont ne manquent jamais ceux qui veulent se soustraire

« à la justice. M. Roux Laborie, qui a élu domicile chez tous les ministres présents, passés et futurs, continue
« paisiblement ses intrigues. Oh! messieurs, qu'ils ne se mettent pas en peine de ce qu'on en pensera, peu
« m'importe, je ne stipule pas les intérêts de l'histoire; mais ce que nous voulons, c'est qu'ils osent se présenter à
« vos regards. etc. »

Malgré l'énergie de ces interpellations, Laborie ne s'est pas plus présenté devant la cour royale que son fameux patron, et s'il ne continue pas ses intrigues, il continue du moins à faire partie de l'ordre honorable des avocats.

Nous connaissons de lui:

Eloge du cardinal d'Estouteville Paris 1788 in 8°

L'Unité du culte public, principe social chez tous les peuples Paris 1789 in 8°

Apologues sacrés tirés de l'Ecriture Ste, mis en vers Paris 1818 in-18

Son fils Anatole Roux Laborie a publié Eloge du duc d'Enghien, discours qui a obtenu le prix d'éloquence à la société royale des bonnes lettres, séance du 30 mai 1827. Paris 1827 in 8°.

Quérard = La France littéraire, Paris, Didot, 1836, T. VIII, p. 254-255 =
Antoine Athanase Roux de Laborie, d'abord oratorien, ensuite secrétaire du ministère des relations extérieures député de la Somme en 1815, avocat à la cour royale de Paris, né à Albert (Somme) en 1769

- Apologues sacrés, tirés de l'Ecriture Ste, mis en vers, Paris, A. Egmery, 1818, in 18
- Eloge du cardinal d'Estouteville, arch. de Rouen, couronné à Rouen le 6 mars 1788. Paris, Le Boucher. 1788, in 8
  L'auteur était alors étudiant en logique au collège Louis le Grand
- De la liberté du culte, Paris, 1791, in 8 de 96 pages.
- Opinion prononcée à la chambre des députés dans la discussion sur le rapport de M. de Kergorlay, séance publique du mardi 23 avril 1816 - Paris, Nicolle Egron, 1816, in 8 de 32 pages.
- Rapport fait à la chambre des députés au nom de la commission centrale par M. Roux de Laborie ... sur la proposition de M. de Blangy, député de l'Eure, tendante à améliorer le sort des ecclésiastiques, imprimé par ordre de la chambre Paris, Nicole Egron, 1816. in 8 de 48 pages.
- 2. Rapport sur le même sujet, prononcé au comité secret dans la séance du vendredi 9 fév. 1816 - Paris, Nicolle Egron, 1816, in 8 de 16 pages.
- Les mêmes rapports suivis de l'opinion de M. Roux de Laborie sur le budget de 1816, prononcée dans la séance du 18 mars 1816 - Paris, H. Nicolle, 1816, in 8 de 96 pages.
- L'unité du culte public, principe social chez tous les peuples. Paris, Leclère, 1789, in 8 de 26 pages.

M. Roux de Laborie fonda, de concert avec Suard, le journal intitulé: le Publiciste et fut un des co-propriétaires du journal des Débats, ce qui valut à M. Roux de Laborie, sous l'Empire, une fâcheuse célébrité.

En 1815 il a participé à la rédaction du Moniteur, au journal de Gand.

M.M. 616, p. 68 N. 537 =

Le confrère Antoine Athanase Roux de Laborie, d'Albert
né à Albert (Somme) 22 février 1768
fils de feu François Laborie, avocat en Parlement, bailly d'Albert
et de Geneviève de Launay
humanités au collège d'Harcourt, philos. à Louis le Grand
entré à Paris le 3, admis 12 Nov. 1789 400# pension

MM 617 P 191 N 5224
Le confrère Antoine Athanase Roux de Laborie
né à Albert Dioc Amiens 22 février 1768
fils de feu François Laborie, avocat en Parlement, bailli d'Albert
et Geneviève de Launay
humanités au coll. Harcourt, philos à Louis le Grand
entré à Paris le 23 Nov , admis à l'habit le 13 X 1789
pension